



**PAYS de
BÉARN**

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023



Date de la convocation : 30 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

N°1 - PLAN DE COMMUNICATION 2023-2026

Rapporteur : Mohamed AMARA

Mesdames, Messieurs,

Le Pays de Béarn s'engage dans une nouvelle étape, affirmant clairement sa feuille de route d'un territoire performant au service des transitions. Si cette coopération stratégique entend permettre de mieux appréhender les enjeux de développement, elle doit aussi se traduire dans un plan de communication promouvant une image de marque dynamique et modernisée du Béarn, sous-tendant une politique active d'accueil de nouvelles populations et de porteurs de projets.

Depuis 2020, le Pays de Béarn a structuré un écosystème d'outils lui permettant de soutenir désormais une politique de communication efficace et de qualité. A l'appui des résultats de l'étude de notoriété et de la contribution du Conseil de développement qui a établi le portrait singulier du Béarn, il convient aujourd'hui d'affirmer les messages et de conforter un plan d'actions éclairant l'ambition du projet précisé par la feuille de route validée et révélant les atouts d'un territoire performant et compétitif.

Fort de la reconnaissance de ses nombreux atouts identitaires, patrimoniaux, culturels et naturels, le Béarn peut s'appuyer sur une bonne image de marque. Il faudra savoir la conforter. Il apparaît néanmoins qu'elle est partielle. Face au constat de la méconnaissance de ses dynamiques contemporaines, économiques et d'innovation, tout comme de ses potentiels actuels en termes d'employabilité ou d'enseignement supérieur, il conviendra de développer une logique de communication ambitieuse :

- D'abord à destination des habitants et pratiquants du Béarn pour qu'ils contribuent à véhiculer une image modernisée de ce territoire ;
- Puis à l'externe, à destination des jeunes actifs et étudiants, pour révéler les potentiels de vie d'un territoire où tout est possible, entre vie familiale et opportunités professionnelles.

Le plan de communication se structure autour de 4 axes qui encadreront la mise en place d'actions et d'outils adaptés à chaque cible :

- Poursuivre et conforter la production de matériaux de communication pour illustrer le message : photographies, vidéos et publidédactionnel ;
- Imaginer et créer des outils de présentation du Béarn pour contribuer à la diffusion de son image de marque ;
- Co-production de supports de communication dans le cadre de partenariats locaux en adéquation avec les axes stratégiques de la feuille de route ;
- Inscrire le déploiement du plan de communication dans une logique d'alliance avec les acteurs de la promotion et de l'attractivité du territoire pour garantir une plus grande appropriation et diffusion des messages clés.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1. Approuver le plan de communication 2023-2026 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches auprès des partenaires potentiels ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la démarche.**
- 4. Prévoir les crédits nécessaires aux BP 2023 et suivants.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU